

# De la Doctrine de l'Iktisab

## *ou la conciliation entre la prédestination et le libre arbitre*

L'analyse des propos de Satan, après sa désobéissance à l'ordre de se prosterner devant Adam, peut nous aider à dénouer les contradictions entre la «*prédestination*» et le «*libre arbitre*». En effet, il avait bien compris que l'être acquiert l'acte imposé quand il y a symbiose entre l'état intérieur et l'acte extérieur, et que nous sommes responsables de nos actes. C'est pourquoi il n'a pas traité Allah d'injuste quand celui-ci l'a poussé à ne pas se prosterner devant Adam, afin de mettre en évidence son orgueil : «*Seigneur, dit Satan, puisque tu m'as induit en erreur, je m'emploierai à induire en erreur tous les hommes, en embellissant, à leurs yeux, la vie sur terre.*»<sup>1</sup>

C'est ici, que se justifie la doctrine de *l'iktisab*. Tous nos actes sont, effectivement, prédestinés et écrit par Allah. La seule «*liberté*» que nous avons, c'est celle d'affirmer ou de renier ces actes par la volonté et le cœur. De la sorte, nous acquérons l'acte par le ressenti (doctrine connue sous le nom d'*Iktisab*). Ainsi, l'acte met en évidence notre état intérieur quand celui-ci concilie ou s'oppose à l'acte. Notre prophète disait à ce sujet: «*La conception de chacun de vous, dans le ventre de sa mère s'accomplit en quarante jours ; d'abord sous la forme d'une semence, puis sous celle du plasma sanguin pour une même période, puis sous celle d'un morceau de chair, pour une période semblable. Enfin, un ange lui est envoyé, il y insuffle l'esprit vital, et reçoit l'ordre d'inscrire quatre décisions [le concernant], à savoir : ce qui lui est imparti comme bien et nourriture, délai de vie, actes et condition heureuse ou malheureuse. Par Dieu, en dehors duquel il n'y a pas de divinité, l'un de vous accomplit des actes des gens du Paradis au point qu'il ne reste plus entre lui et le Paradis qu'une coudée ; c'est alors qu'il est devancé par le destin, et amené à commettre des actes, dignes des gens de l'enfer. Et certes, certains œuvreront comme les damnés, au point de s'approcher de l'enfer à la distance d'une coudée, alors ce qui a été écrit pour lui prévaudra, de sorte qu'il accomplit les actions des élus et qu'il entre au Paradis.*»<sup>2</sup> Ce récit met bien en évidence que l'acte est un témoin justificateur de l'état intérieur. C'est par nos actes que Dieu décide de notre destination finale et ceux-ci sont sensés traduire notre état intérieur. Alors que nous sentons indéniablement notre liberté d'agir. A partir de là, quatre cas de figure se présentent:

- L'acte mal concilie l'intérieur mauvais (le cas d'Iblis qui a voulu justifier son acte, des diables et des associateurs)
- L'acte mal s'oppose à l'intérieur bon (le cas des repentants)
- L'acte bon s'oppose à l'intérieur mauvais (le cas des hypocrites)
- L'acte bon concilie l'intérieur bon (le cas des croyants)

Toutes ces catégories se trouvent mentionner dans le verset qui suit celui du dépôt : «*Afin que Dieu châtie les hypocrites et les associateurs parmi les hommes et les femmes, et afin aussi qu'Il agrée le repentir des croyants et des croyantes. Allah est plein d'indulgence et de compassion.*»<sup>3</sup> Les diables sont donc ceux qui aiment faire le mal, les hypocrites sont ceux qui n'aiment pas faire le bien, les repentants sont ceux qui regrettent d'avoir fait le mal, et les croyants sont ceux qui aiment faire le bien.

La question qui nous vient à l'esprit est : «*Y a-t-il un rapport entre l'acte et l'état intérieur?*» Il faut croire que la réponse est «*oui et non!*» «*Oui*» car l'acte influe sur l'état intérieur au niveau de l'intensité, et «*non*» car un acte peut intensifier un état contraire. En effet, le péché peut intensifier l'amour d'Allah chez le sincère, et la bonne action d'apparence peut intensifier l'orgueil chez l'hypocrite, renforçant ainsi la doctrine de la prédestination! Celui qui, en effet, est destiné à aller au Paradis, que ses actes soient bons ou mauvais d'apparence, reviendra toujours intérieurement vers son Seigneur, respectivement par l'augmentation de sa foi et la repentance.

Par déduction, il n' y a aucun rapport entre l'acte et l'état intérieur, si ce n'est celui de l'intensité ! La foi augmente par

---

1 C15/39

2 Authentique

3 C3/72

les bonnes actions et diminuent par les mauvaises, certes, mais n'affectent pas **l'intention**. Et notre salut dépend justement de l'intention. Le sincère sera sauvé, tandis que l'hypocrite périra. Ainsi, Allah seul agence librement nos actes avec nos états: « *Et sachez que Dieu s'interpose entre l'homme et son cœur!* »<sup>4</sup> Il n'y a donc aucune relation entre ces deux éléments en dehors de Dieu. Il y a des gens qui rentreront au paradis grâce à leurs péchés et d'autres qui iront en enfer à cause de leurs bonnes actions d'apparence. C'est donc Allah qui met librement et sagement en relation nos états intérieurs avec nos actions. Il faut donc croire que notre liberté se restreint plus nous avançons dans la réflexion. Nous sommes effectivement arrivés à la conclusion que ni nos états intérieurs, ni nos actes proviennent de notre liberté. Il ne reste donc plus que l'intention, l'idée, l'acte de donner un sens. L'idée culmine en effet l'état intérieur, qui a son tour domine l'acte. Une dernière interrogation voit le jour: « *Suis-je libre dans mon intention?* » Il semblerait que la réponse soit négative...

Or, la liberté à l'échelle humaine et individuelle, se définit justement par la liaison et la domination d'un élément sur un autre. Si donc je ne suis pas maître, ni de mes croyances, ni de mes états intérieurs, ni de mes actes, alors, « *l'homme possède-t-il une part de liberté?* » Toute ma réflexion me pousse à répondre par la négative, car la liberté que l'homme possède n'est pas une réelle liberté, c'est une liberté relative, une liberté contenue par la contrainte divine. La vision moniste et dualiste du monde est sensée répondre à cette problématique en dénouant la contradiction. En effet, par la vision moniste nous concluons que nous sommes contraints à tous les niveaux, et par la vision dualiste nous aboutissons à une certaine liberté. Nous devons donc nous imposer la liberté même si la réflexion nous l'arrache. Le problème de la conciliation entre la liberté humaine et la Toute Puissance divine est du même ordre que celui de la conciliation entre vision moniste et la vision dualiste du monde.

L'origine de ces contradictions révèle la double nature de la vue humaine. L'homme peut observer, en effet, à travers les yeux de l'absolu et alors il ne verra que l'Un, mais il peut aussi observer à travers les yeux d'une créature limitée et ne verra, par conséquent, que la multiplicité. Si l'homme ne fait pas la part des choses entre ces deux yeux, et ne les harmonise pas par la foi, il verra flou, s'opposera ainsi à lui l'unicité et la multiplicité, de la même manière que celui qui ne présente pas une concordance des mouvements de ses deux yeux ne verra pas clairement. On n'a donc pas le droit de voir que d'un œil car l'on risque de fausser le jugement, et surtout de mettre Allah en opposition avec Lui-même. Les monistes ne voient, effectivement, que d'un œil et les dualistes aussi. La contradiction n'est donc pas externe, elle est interne, parce que nous mettons en opposition la partie « *éternelle* » (*le rouh*) et la partie « *éphémère* » (*le corps*) de notre être. Les ahabches se sont perdus à ce niveau en lisant la parole de Dieu éternelle à travers la vue d'une créature éphémère, si bien qu'ils ont interprété tous les versets et récits équivoques décrivant Allah, afin de dénouer l'opposition entre la Toute Perfection divine et Sa Propre description par des attributs perceptibles. Cette question met en exergue l'importance de la « *croyance* » et de la « *soumission* ». Le dogme de la prédestination reste un mystère insondable. Nous n'avons pas, par déduction, d'autre alternative que de « *croire* ».

Je conclus ainsi que je ne peux pas dénouer cette contradiction à l'intérieur de mon esprit, entre la Toute Puissance et la Justice divine, puisqu'elle fait partie de ma nature. Je suis « *libre* » par un œil, et je suis « *contraint* » par l'autre œil. Je suis donc en définitive « *contraint à être libre* ». Et je dois me plier à ce principe. Je reconnais donc mes limites, et mon incapacité à sonder les jugements de Dieu, et m'arrête à développer davantage, me contentant de croire aux quatre principes suivants, en dehors desquels, il n'y a pas de salut:

- Tout est prédestiné par Allah
- Allah est Juste
- Je suis responsable de mes actes ici-bas, et je devrai rendre compte de ceux-ci dans l'au-delà
- Il est inutile de chercher des réponses sur le mystère du destin au delà des frontières délimitées par les trois principes précédents

**Mahdy Ibn Salah**